

– CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2014 –

L'an deux mille quatorze, le onze décembre à 21 h 00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2014, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. SALIGNAT, Maire.

Présents : M. Emmanuel SALIGNAT, M. Jean BRÉBION, M. Daniel MOREAU, Mme Stéphanie PETIT, M. Jean-Pierre VINCENT, M. Philippe JOBARD, M. Gilles MERCIER, Mme Nadia HUARD DE LA MARRE, Mme Florence HOIZEY, Mme Armelle PERRON, Mme Blandine SOULAY, M. Frédéric CARRÉ, Mme Dominique AUGER, M. Eric BATAILLE.

Pouvoirs : Mme Véronique DRAY à M. Emmanuel SALIGNAT,

Secrétaire : Mme Armelle PERRON

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 21 novembre 2014.

– ORDRE DU JOUR –

- **Décision modificative au budget communal,**
- **Adhésion à l'agence d'IngénierY'Départementale 78,**
- **Remboursement de frais,**
- **Questions diverses.**

2014.75 / DÉCISION MODIFICATIVE

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité,

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014 sont insuffisants,
- Décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUTION/ CRÉDITS ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANTS
OP : ENFOUISSEMENT LE BUISSONNET Immo. Corporelles en cours - Instal. Matériel, outil	2315-167	8 200.00		
OP : VIDÉO PARKING MAIRIE SALLE DES FÊTES Instal. générales, agencement & aménagement divers		8 200.00	2181-201	3 200.00
OP : EAUX PLUVIALES DU GÂTEAU Immo. Corporelles en cours - Instal. Matériel, outil			2315-205	5 000.00
DÉPENSES - INVESTISSEMENT		8 200.00		8 200.00

Le Conseil municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

ADHÉSION À L'AGENCE D'INGÉNIERY' DÉPARTEMENTALE 78

M. le Maire propose au Conseil municipal d'adhérer à l'agence d'ingénierY' départementale 78. Cette agence, présidée par M. Alain SCHMITZ, apporte aux collectivités territoriales qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les domaines de l'aménagement du territoire, des espaces publics, du logement, de la voirie et de l'assainissement. La cotisation annuelle est de 1 euro par habitant.

M. MERCIER souhaiterait savoir pourquoi ce n'est pas la Communauté de Communes Plaines et Forêt

d'Yveline qui a cette compétence, d'autant plus que la CCPFY est transformée en Communauté d'agglomération en janvier. M. le Maire répond que la communauté n'est pas dimensionnée en personnel pour traiter ces dossiers, pour l'instant et ne peut assurer ce genre de prestation.

2014.76 / ADHÉSION A L'AGENCE D'INGENIERY' DÉPARTEMENTALE 78

Vu l'article L.5511-1 du Code général des collectivités territoriales, qui dispose que "Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier " ;

Vu la délibération du Conseil général des Yvelines en date du 23 mai 2014 portant création de l'Agence d'ingénierY' Départementale ;

Vu les statuts de l'Agence d'ingénierY' Départementale adoptés par le Conseil général, notamment son article 5 qui stipule : "Toute Commune, tout Etablissement public intercommunal ou mixte du Département peut demander son adhésion à l'Agence" ;

Considérant que cet établissement public est cogéré par le Conseil Général et les maires des Yvelines et que le siège de cette Agence est fixé au 3 rue de Fontenay – 78000 VERSAILLES ;

Après avoir donné lecture des statuts de l'Agence d'IngénierY' départementale, et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité, le Conseil Municipal décide, à la majorité (Abstention : Mme PERRON, Contre : M. MERCIER), d'adhérer à l'Agence d'IngénierY' Départementale et d'en approuver ses statuts joints en annexe.

2014.77 / REMBOURSEMENT DE FRAIS A M. SALIGNAT, M. BRÉBION ET M. JOBARD

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une entreprise située à MEUDON LA FORET donne du matériel à la mairie (bureaux, armoires, tables, vidéoprojecteurs, etc). La commune doit louer des camions afin de retirer ce matériel.

MM. SALIGNAT, BRÉBION et JOBARD ont avancé le paiement de la location des camions et du carburant. Le montant des factures s'élève à :

	LOCATION CAMION ARTICLE 61551	CARBURANT ARTICLE 60622	TOTAL
M. SALIGNAT	352,55 euros	23,91 euros	376,46 euros
M. BRÉBION	250,22 euros	46,55 euros	296,77 euros
M. JOBARD	99,50 euros	-	99,50 euros
TOTAL	702,27 euros	70,46 euros	772,73 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser à M. SALIGNAT la somme de 376.46 euros, à M. BREBION la somme de 296.77 euros et à M. JOBARD la somme de 99.50 euros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget aux articles 60622 et 61551.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme HUARD DE LA MARRE informe le Conseil municipal qu'un véhicule stationné dans une propriété, a été vandalisé, résidence du Petit Parc.
- M. VINCENT indique au Conseil municipal que la commune fera une économie de plus de 10 000 euros grâce au matériel donné par l'entreprise de MEUDON LA FORET (armoires, tables, rayonnages pour l'archivage, lampes). M. le Maire précise qu'il reste des chaises capitonnées pour la salle des fêtes, mais il faut vérifier si elles sont empilables.
- M. le Maire tient à revenir sur un sujet du précédent conseil où l'un des élus avait émis des doutes sur le respect des règles concernant l'appel d'offres maîtrise d'œuvre des enfouissements avenue du Général de Gaulle. M. le Maire rappelle que l'ouverture des plis s'est déroulée en présence du Trésorier Principal et qu'il exige un total respect des procédures afin de ne pas retomber dans les travers du précédent mandat concernant ce genre de dossier.
- M. VINCENT informe le Conseil municipal que le journal électronique sera installé devant la mairie mardi 16 décembre. Grâce à ce nouveau support, les informations seront délivrées en temps réel (horaires d'ouverture de la mairie, de l'Agence Postale et de la bibliothèque, dates de ramassage des ordures ménagères etc...).
- M. VINCENT informe le Conseil municipal que les ordinateurs de la mairie seront livrés la semaine prochaine et installés en janvier, car une formation doit être donnée aux secrétaires.
- M. VINCENT informe le Conseil municipal qu'il étudie actuellement les procédures administratives appliquées par les secrétaires. Il a constaté que pour certains décès, sept documents sont nécessaires. Actuellement il n'y a pas de logiciel état civil, les documents sont réalisés sur WORD. Il propose l'installation d'un logiciel état civil, recensement militaire et cimetière, dès janvier. Puis la mise en place de nouveaux modules pour la comptabilité et la paye en remplacement des logiciels existants. Ce nouveau système de logiciels à l'avantage de prendre en compte la dématérialisation.
- M. CARRÉ informe le Conseil municipal qu'un administré s'est plaint du manque de visibilité à la sortie de la résidence du Buissonnet dû à un platane sur l'avenue du Général de Gaulle. Il demande quand celui-ci sera abattu.
- Mme PETIT informe le Conseil municipal qu'un exercice de PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) a été réalisé mardi 9 décembre. Il s'agit de réaliser le confinement des enfants. Elle précise que cela c'est bien passé.
- M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a contacté le patron de l'entreprise située chemin du moulin afin qu'il rappelle à ses employés de respecter les limitations de vitesse.

La séance est levée à 21h30